

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Lyon, 12 Mai 1848.

En reproduisant, dans nos numéros des 10 et 11 mai, le projet de constitution du citoyen Lamennais, nous n'avons eu d'autre but que de le soumettre à l'appréciation du jugement public; car tout en reconnaissant que ce projet renferme de belles, de grandes idées, nous déclarons aussi que l'élément démocratique est loin d'y dominer, et que sous des dehors de popularité, on voit encore percer l'esprit absolutiste de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*. Il est aisé de reconnaître l'ancien aristocrate converti à la République, celui qui fut le défenseur, le champion le plus acharné de l'absolutisme de la cour romaine.

Le citoyen Lamennais voudrait que les destinées de la patrie fussent remises entre les mains d'un seul homme, qui, sous le titre de président, aurait exactement les mêmes attributions, la même autorité que la charte donnait au roi.

Sous ce point, le nom seul serait changé, et quelque limitée que puisse être la durée des fonctions du président, il n'en est pas moins monarque pendant tout le temps que dure son mandat. Confier à un seul le pouvoir de faire la paix ou la guerre, de conclure des traités de commerce ou d'alliance, lui donner le droit de grâce, n'est-ce pas abdiquer de gaité de cœur la souveraineté devenue par notre dernière victoire la propriété de toute la nation? La constituante vient, du reste, de reconnaître bien positivement l'absurdité de ce système en nommant un gouvernement composé de cinq membres; ce principe, nous n'en doutons pas, passera dans la constitution qui va faire l'objet des délibérations de l'assemblée nationale. Pour nous, nous sommes d'avis que le gouvernement de plusieurs est toujours le meilleur; les discussions, les divisions intestines qui partagent les différents membres du pouvoir, tournent à l'avantage des gouvernés et sont pour le peuple une garantie d'ordre et de liberté.

Quant aux rapports internationaux, aux déclarations de guerre ou aux traités de paix, ceci est du ressort exclusif et direct de la nation, dont la volonté se fait connaître par l'organe de ses représentants. On ne peut, sans folie,

abandonner à la solution d'un individu la question de vie ou de mort de tout un peuple.

La chambre constituante qui fait les lois, peut seule les modifier, en restreindre l'application trop sévère dans certains cas que, plus que toute autre autorité, elle est apte à juger; à elle seule donc, il appartient de faire grâce ou de commuer les peines; laisser ce droit à la discrétion du gouvernement, c'est le mettre au-dessus de la loi, c'est rétablir l'absolutisme que depuis soixante ans nous travaillons à renverser.

C'est surtout dans les attributions du pouvoir exécutif que pèche la constitution du citoyen Lamennais. Elle peut être critiquée sur d'autres points encore, et nous y reviendrons dans un autre moment. Cependant, après la critique vient l'éloge, et nous devons dire à la louange du 34^e représentant de Paris, qu'il est le seul qui ait jusqu'à ce jour osé aborder cette question difficile; et que parmi tant de publicistes, de démocrates éclairés qui réclament à hauts cris une constitution vraiment républicaine, il n'en est aucun qui ait encore osé jeter quelque lumière sur cet objet important, présenté quelques vues générales, un croquis, un projet quelconque. Nous avons aussi cette justice à rendre au citoyen Lamennais, c'est qu'il est un homme de conviction; qu'il peut se tromper, mais que ses intentions sont droites et pures.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

La Réforme apprécie en ces termes le vote du 6 mai : La constituante vient d'enfanter son premier pouvoir, c'est un comité-directeur à cinq têtes.

Presque tous nos amis ont voté pour cette commission intérimaire : ils ont motivé fortement, soit dans les bureaux, soit devant l'assemblée; mais la logique a ses rigueurs et la souveraineté du peuple a ses droits. Or, à nos yeux, l'une et l'autre souffrent de la mesure. Il nous serait facile de le prouver.

Pourquoi d'ailleurs, puisqu'on croyait nécessaire un comité de direction, pourquoi n'avoir pas gardé celui de la victoire, celui du peuple, celui des barricades? Est-ce que l'empreinte de Février n'était pas la meilleure? Nous

savons bien que le groupe de l'Hôtel-de-Ville n'était pas sans défaut; mais il était sorti de la fournaise, du creuset de la révolution; ce gouvernement provisoire avait une autorité morale puissante, il avait reçu l'investiture révolutionnaire; les acclamations du peuple l'avaient consacré. Or, le baptême du peuple vaut bien, ce nous semble, le baptême d'un parlement.

Ce ne sont pas les républicains démocrates, ce ne sont pas nos amis qui se seraient opposés à cette solution; car, pour eux, comme pour nous, les œuvres révolutionnaires et les médailles frappées par la forte main du peuple ne disparaissent que trop vite; mais l'assemblée voulait faire du nouveau, sans doute essayer ses forces, et si le scrutin avait parlé pour une couvée de ministres à nommer par la chambre, bientôt, peut-être, nous aurions vu surgir et fleurir cette administration... Barrot, que notre ancienne amie, l'opposition constitutionnelle, poursuivait si longtemps, hélas! par delà notre dernière révolution.

L'assemblée constituante, quoique fort jeune encore, a déjà de longs desseins, et cache plus d'une vieille espérance.

Nous croyons sincèrement que la commission intérimaire, composée comme nous l'avons annoncé hier, aura valeur dans les masses et qu'elle ralliera bien des schismes prêts à déborder, surtout si la révolution a des gages dans les ministères; mais le bon service de la chose publique n'est pas l'intérêt que les coteries du regret poursuivent, et malgré les explications publiques des citoyens Lamartine et Ledru-Rollin, il est fort à craindre qu'on ne brise violemment le faisceau de l'Hôtel-de-Ville.

La commission du Luxembourg ne s'est-elle pas déjà dissoute? Qu'on y songe, il y a des fautes graves et qui vont loin.

Nous ne dirons rien de la séance : c'est une marquetrie de petits discours; il y en a quelques-uns de bons... ce ne sont pas ceux du citoyen Charamaule.

Les démocrates, les républicains réels ont pour eux le comité exécutif de l'Hôtel-de-Ville. Les modérés ont captivé la bienveillance des bureaux de la préfecture.

FEUILLETON.

UN CAPRICE DE JEUNE FILLE.

SUITE.—(Voir notre dernier numéro.)

— Votre observation est fort juste : le deuil qu'elle porte est à la vérité personnel, et elle a même fait vœu de ne jamais le quitter; mais elle n'est pas mariée.

— Vous piquez ma curiosité au dernier point.

— Tant mieux, puisque je suis en mesure de la satisfaire.

— Toujours obligeant.

— Non, toujours bavard, ce qui n'est pas la même chose, convenez-en avec moi.

— Je conviens que vous êtes le plus aimable et le meilleur des hommes, c'est tout ce que je puis faire pour vous. Ainsi, vous avez une histoire à me conter?

— Oui, vraiment, et une histoire tout-à-fait curieuse; je ne pense pas qu'il s'en puisse passer une semblable ailleurs que dans notre île.

— Quand la connaîtrai-je? Vous savez que je n'ai pas de temps à perdre.

— Demain soir.

— Mais je pars demain dans l'après-midi.

— Je remets depuis longtemps un voyage d'affaires à Nice, et je compte vous accompagner jusque-là : par ce moyen, le voyage d'affaires deviendra un voyage de plaisir.

— Je lui serrai la main avec effusion, à ce brave chevalier, ne trouvant pas de termes pour lui peindre ma gratitude.

— Demain soir, reprit-il aussitôt, nous serons sur le pont du *François-Premier*; la lune se mirera dans les flots bleus de notre belle et poétique Méditerranée; la brise nous apportera les senteurs enivrantes des oranges du rivage; personne ne viendra nous arracher à nos impressions, ce sera donc un moment parfaitement choisi pour vous conter l'histoire que vous désirez connaître.

Mais, pour que vous y preniez plus d'intérêt encore, ajouta-t-il, je vais, si vous le souhaitez, vous présenter à cette famille.

— Comment, si je le souhaite! m'écriai-je : j'allais vous le demander.

Le premier acte finissait justement; nous nous levâmes pour gagner la loge des belles insulaires.

Le chevalier entra le premier, et me présenta, dans des termes que je supprimai par modestie, mais qui me valurent le plus gracieux accueil.

Le père me serra la main avec cordialité; les deux jeunes filles m'adressèrent quelques paroles dans ce langage mêlé d'espagnol et d'italien, qui est l'idiome du Sarde pur-sang.

Le chevalier voulut bien me servir d'interprète, et, grâce à lui, la conversation ne languit pas.

C'est un phénomène que je ne puis m'expliquer, même aujourd'hui que je pense avec calme à cette circonstance de ma vie; mais il est certain que, bien que je ne susse ni l'espagnol ni l'italien, je ne perdais pas un mot de la conversation des deux charmantes sœurs. Leurs yeux étaient si intelligents, leurs gestes si expressifs, que je comprenais tout ce qu'elles me disaient, depuis les phrases banales, jusqu'à ces nuances délicates de la pensée qu'on ne saisit pas toujours, alors même qu'on sait la langue qui sert à les peindre. Aussi le chevalier n'avait-il besoin que de traduire mes réponses : pour tout le reste, il se bornait comme moi à écouter.

Nous passâmes un quart d'heure ou vingt minutes dans cette loge, puis nous regagnâmes la nôtre, après que mon ami eut exprimé en mon nom le regret que j'éprouvais d'avoir rencontré si tard des personnes dont il m'eût été si agréable de cultiver la connaissance.

— Vous viendrez peut-être la renouveler un jour en Sardaigne, me répondirent le père et les deux filles.

J'en pris l'engagement : nous autres Français, nous nous engageons toujours en pareil cas, parce que nous nous figurons qu'on se souciera peu que nous tenions ou non notre promesse.

Le lendemain, vers les deux heures de l'après-midi, tous mes adieux étant faits aux amis que je laissais dans la bonne ville de Gênes, je m'acheminai vers le port, en compagnie du chevalier. Le *François-1^{er}*, encore amarré à la muraille du môle, n'attendait plus que quelques voyageurs en retard, et manifestait son impatience par des jets de fumée mêlés d'étincelles qui sortaient silencieusement de sa haute et sombre cheminée. Le temps était magnifique, la mer étincelante et unie comme une plaque d'acier poli, dans laquelle se miraient les façades des palais de la ville et les dômes de ses nombreuses églises. Des mouettes au plumage éclatant rasaient la surface des flots du bout de leurs ailes de neige, et remontaient ensuite pour se perdre ensuite dans de petits flocons de nuées blanches et légères comme leur plumage. Une foule de barques quittaient la ville et se croisaient en tout sens avec d'autres embarcations qui y revenaient. Ici, on échangeait les silencieuses étreintes des adieux; là, on se jetait les bruyantes et joyeuses félicitations de retour. Jamais Gênes ne m'avait paru plus belle, plus animée que ce jour-là et qu'à cette heure, où j'allais la quitter pour ne plus la revoir peut-être. Le départ aurait-il donc aussi son prestige comme l'absence, dont il est le début, et comme la mort, dont l'absence est l'image? A deux heures et demie, notre paquebot franchissait l'ouverture du port; quelques minutes après, il fendait, avec une majesté gracieuse, les flots azurés du golfe, à deux portées du mousquet du rivage.

Cette proximité de la côte permit à mon aimable compagnon de m'en faire remarquer, dans leurs moindres détails, tous les points intéressants. Il pouvait non seulement me désigner chaque ville, chaque bourgade, chaque hameau, mais encore il n'y avait pas de villa si obscure, ou de chapelle si petite dont il ne pût me nommer le propriétaire ou le patron. Puis sur chaque lieu il avait un fait historique curieux, ou une anecdote contemporaine piquante à raconter, ce qu'il faisait avec gravité ou esprit, suivant l'importance du sujet. On comprend qu'avec un pareil homme la fin de la journée

Le citoyen Martin Bernard, commissaire du gouvernement dans le département du Rhône, s'est laissé attendrir par les pleurs des royalistes. Ceux qui ont souscrit, il y a 23 ans, pour l'érection de la statue de Louis XIV, ont rendu une visite au citoyen commissaire, lui ont exposé, la larme à l'œil, la peine que leur ferait le déplacement de la statue d'un monarque auguste dont les petits fils sont encore chers à tant de cœurs : « Si vous ne voulez nous rendre ni Louis-Philippe ni Henri V, au moins laissez-nous le grand Louis. » Obtempérant à leurs desirs, le citoyen Martin Bernard vient de prendre un arrêté qui remet la question à la solution du gouvernement. Il paraît que maintenant déjà l'amour de l'art a détrôné le patriotisme. Nous verrons ce qui adviendra : nous engageons fortement le comité exécutif à ne pas faiblir ; il gagnera son procès. Il a vraiment fallu une circonstance comme celle-là pour nous rappeler le citoyen Martin Bernard ; car, en vérité, le brave homme ne fait pas beaucoup de bruit ; sa nullité eût été presque complète si on ne lui avait fourni cette occasion de se montrer. On prépare un grand travail sur l'organisation des préfectures. Nous osons espérer que le gouvernement n'ignorera pas que notre commissaire a donné signe de vie (ne lisez pas patriotisme) dans cette circonstance, et qu'il a froissé les sentiments républicains du comité exécutif et de tous les patriotes lyonnais.

ITALIE ! POLOGNE !

Laissons-nous écraser l'Italie ?
Laissons-nous périr la Pologne ?
Comment se fait-il que le *National*, qui jusqu'à présent avait toujours parlé si haut en faveur de la Pologne, n'aperçoive que d'aujourd'hui le danger, l'impossibilité, pour ainsi dire, de la protéger, et que son journal du 4 contienne un article dans ce dernier sens.
N'est-ce que Louis-Philippe seulement et non son système que nous avons renversé ? Si nous avons renversé le système, comment se fait-il que les différentes branches de l'administration soient encore dirigées par les mêmes chefs que sous Louis-Philippe ? Les ministres ne devaient-ils pas épurer leurs départements ? Et s'ils ne se sont pas crus assez puissants sous le gouvernement provisoire pour entreprendre cette épuration, qu'est-ce qui les arrête maintenant ? Ne doivent-ils pas craindre qu'on ne les soupçonne de vouloir se ménager les moyens de transiger avec une restauration du régime proscrit ?
La France doit-elle rester démantelée et sans frontières devant l'Europe menaçante ?...
(Commune de Paris.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 9 mai.

Présidence du citoyen BUCHÉZ.

Le citoyen président : La première proposition, celle du citoyen Barbès, propose de fixer le nombre de cinq membres ; d'autres proposent dix membres.

Une voix : Votons d'abord sur la proposition Dornès.

Le citoyen Darragon : Il y a une observation importante à faire ; tout d'abord il s'agit de savoir si les membres de la commission qu'on va nommer seront ministres ; dans ce cas, il faudrait en nommer le moins possible, afin d'avoir plus de latitude pour choisir nos ministres.

Il dut s'écouler rapidement, en dépit de l'impatience que j'éprouvais de voir arriver la soirée, et d'entendre le récit qui m'était promis depuis la veille.

Enfin le soleil atteignit le bord de l'horizon visible à nos yeux, pour disparaître bientôt comme s'il s'éteignait dans les flots de la Méditerranée ; le crépuscule parcourut rapidement ses différentes phases, et nous permit de voir distinctement les lumières, à chaque instant plus nombreuses, de la petite ville d'Albenga ; presque au même moment, le disque rougeâtre de la lune se montra derrière les hautes cimes des Apennins, illuminant avec une poétique lenteur leurs pentes couvertes de sombres forêts, et dardant de loin des rayons qui venaient se perdre dans le sillage lumineux de notre paquebot.

— N'est-ce pas la belle soirée que je vous avais promise hier ? me dit le chevalier.

— Rien n'y manque, lui répondis-je, car il me semble que la brise qui souffle de la terre nous apporte le parfum des oranges en fleurs.

— Eh bien ! si vous êtes disposé à m'écouter, moi je suis prêt à vous tenir ma promesse.

Nous nous mîmes le dos appuyé contre une petite balustrade qui entourait la cheminée du paquebot ; chacun de nous alluma un cigare, et le chevalier, après s'être recueilli un instant, commença en ces termes :

« Vous savez que le père de la jeune fille dont je vais vous conter l'histoire s'appelle Martinoli et qu'il était podestat de la petite ville de Tempio, où son père et son grand-père avaient exercé les mêmes fonctions pendant près d'un siècle.

« Le podestat dans l'île de Sardaigne est un personnage bien autrement important que ses pareils dans les villes de la mère-patrie. Non-seulement il administre la fortune municipale, mais encore il est chargé de la police, et dans une multitude de circonstances, il remplit les fonctions de juge. Est-il équitable, ce qui arrive presque toujours et ce qui était le cas de Martinoli, son influence n'a pas de bornes.

(La suite prochainement.)

Le citoyen Barbès : Moi, citoyens, je propose de maintenir tout entier le gouvernement provisoire, et cela surtout pour que l'élément socialiste soit représenté parmi nous ; c'étaient les ministres qui devaient, selon moi, être nommés directement par l'assemblée ; mais puisque vous en avez décidé autrement, je demande au moins que le gouvernement provisoire soit maintenu.

Le citoyen Bac : Si le gouvernement provisoire eût dû être conservé, il est évident que nous n'aurions pas mis aux voix la question de savoir si l'assemblée nommerait directement ses ministres.

Un autre membre : Nous ne pouvons maintenir le gouvernement provisoire, ni lui donner la consécration d'un vote qui n'a pas été confirmé par le pays. Le pays l'a condamné. (Murmures.)

Une voix : Je proteste contre ce qui vient d'être dit par le précédent orateur contre le gouvernement provisoire.

Plusieurs autres voix : Oui, nous protestons.

Un autre membre : Et moi aussi, citoyens, je viens protester contre ce qui a été dit. L'assemblée, hier, a rendu un éclatant hommage au gouvernement provisoire, en déclarant qu'il avait bien mérité de la patrie.

Le citoyen Lacaze : On vient de rappeler qu'hier nous avions voté des remerciements au gouvernement provisoire ; j'ai pris part à ce vote, et je ne le regrette pas (murmures) ; mais puisqu'on veut nous opposer, par suite de ce vote, une sorte de fin de non-recevoir, je veux dire pourquoi j'ai voté. (Qu'est-ce que cela nous fait !)

J'ai voté que le gouvernement avait bien mérité de la patrie. (Oui ! c'est bien ! assez !)

Battus par les vents et les flots (hilarité), les membres du gouvernement provisoire... (Interruption mêlée de rires.)

Les membres du gouvernement provisoire étaient divisés. (Assez ! assez ! Parlez ! parlez !)

Il y avait dans le sein du gouvernement provisoire une majorité et une minorité. (Assez ! assez !)

(Diverses interpellations sont adressées à l'orateur, dont la voix éclatante et l'accent méridional dominent le tumulte.)

Vous voyez bien que je suis à la tribune !... (Rires, exclamation.) C'est pour cela que vous voulez m'en faire descendre. (Non ! non ! mais concluez !)

Ah ! citoyens, vous n'avez de patience que pour les orateurs qui vous plaisent. (Nouvelle et longue hilarité.)

Mais j'use de mon droit et je dirai toute ma pensée.

La minorité dans le gouvernement provisoire était représentée par le ministre de l'intérieur. (Assez ! ou voulez-vous en venir ?)

Où j'en veux venir ? J'y viens : c'est que le pays a été de l'avis de la majorité, et que la majorité de l'assemblée est l'expression de cette solidarité nationale. (Applaudissements.)

On a voulu détruire cette unité, on l'a calomniée, on l'a appelée réaction. C'est à vous de la rétablir et de la maintenir. Si vous ne le faites pas, on dira : l'assemblée nationale ne l'a pas voulu (murmures), ou bien l'assemblée nationale le voulait et elle ne l'a pas osé. (Interruptions. — Aux voix ! aux voix !)

Le citoyen Ledru-Rollin : On vient de faire entendre des paroles trop graves pour que je n'y réponde pas ; les insinuations auxquelles on vient de se livrer sont de nature à jeter dans l'histoire quelque équivoque sur la conduite politique de quelques membres du gouvernement provisoire.

On vous a dit que le gouvernement n'était pas resté complètement uni ; on vous a dit qu'avec d'excellentes intentions, qu'avec un dévouement complet, ceux qui le composaient avaient, cependant, des idées plus ou moins unitaires ! Est-ce que par hasard vous auriez la prétention que les hommes placés par les événements à la tête du gouvernement eussent été faits sur un type qui ne fût pas celui de l'humanité ? Ils avaient au moins un sentiment commun, l'amour sacré de la patrie. (Vifs applaudissements.) Sans doute, vous êtes une assemblée nationale toute-puissante, mais qui ne peut cependant oublier son origine, le peuple : eh bien ! le peuple sur les barricades a fait un acte de sagesse en désignant les élus, il les a choisis dans des nuances diverses, et il a bien fait. (Très bien !)

Qu'avons-nous été ? un faisceau composé de branches inégales, mais toutes retenues par un lien commun, l'ardent amour du peuple. Qu'on nous cite un acte officiel qui n'ait pas été revêtu de la signature de tous !

Or, voudrez-vous blâmer ce qu'il y a de plus respectable dans l'homme, l'indépendance de la pensée et la liberté de la conscience ? Très-bien ! très-bien !

Nous n'étions pas d'accord, dites-vous, parce que nos opinions n'étaient pas unanimes ; mais, du moins, nos sentiments, nos cœurs, l'étaient, la même pensée les animait ; eh ! comment en aurait-il été autrement, placés que nous étions au milieu de ce peuple si grand, si généreux ? comment en aurait-il été autrement, reliés que nous étions par les souffrances du peuple, souffrances que nous sentions tous si vivement ? Placés dans un pareil milieu, comment n'aurions-nous pas senti à l'unisson les uns les autres ? (Emotion. — Bravo ! bravo !)

Mais, dites-vous, nous discutons ! Eh ! sans doute nous discutons ; comment ! vous comprendriez une réunion d'hommes politiques sans discussion ? Ce qu'on ne vous dit pas, c'est que quand la minorité avait exprimé son avis, avait dit son mot, elle s'inclinait respectueusement devant la majorité. La preuve en est que pas un de nos actes n'a paru sans être revêtu de la signature de tous les membres du gouvernement provisoire.

Ce qui faisait notre force, c'était précisément cette union libre, cette indépendance dans la discussion et cette unanimité après ! (Approbation.) Et c'est là aussi, représentants, ce qui fait votre force à vous-mêmes ; chacun ici entend être libre de son opinion ; vous ne voudrez pas avoir immobilisé votre libre arbitre en venant dans cette enceinte ? Non, car vous auriez abdiqué le plus beau privilège de l'homme libre, le libre arbitre de nos consciences.

Nous, nous n'avons pas entendu faire ce sacrifice ; mais réunis pour le même but, le bien du pays, par le même amour du peuple, par la même compassion pour ses souffrances, nous avons marché vers notre but sans nous arrêter aux divergences d'opinions.

Faites comme nous. Nous sommes restés unis, frères, amis ; que tous ici fassent comme nous ; ne songez qu'au peuple ; négligez les discussions, ne perdez pas de temps : faites comme nous : agissez. (Vive et longue approbation.)

De toutes parts : Aux voix !

Un membre monte à la tribune et veut prendre la parole. (Non ! non !)

Une voix : La clôture ! (Oui ! oui !)

Le citoyen président met aux voix la clôture, qui est adoptée.

La chambre décide que la commission exécutive se composera de cinq membres dont l'élection aura lieu par scrutin de liste à la majorité absolue.

Le citoyen Blanc annonce que le président et le vice-président de la commission des travailleurs ont résigné leurs fonctions et prient l'assemblée de pourvoir à leur remplacement.

La discussion s'engage sur la désignation des membres de la commission.

L'assemblée décide que cette nomination aura lieu demain.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

Demain séance à onze heures.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Sixième séance, 10 mai.

A 11 heures et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour indique la nomination de la commission chargée du pouvoir exécutif intermédiaire.

Le citoyen président : La séance est suspendue pendant une demi-heure.

Plusieurs membres : Mais nous sommes en nombre.

Le citoyen Buchez : Laissez le président présider ; je sais ce que je fais. Beaucoup de membres sont retenus dans les bureaux.

La chambre valide les élections de Tarn-et-Garonne et admet les représentants.

Avant l'ouverture du scrutin pour la commission exécutive, deux membres demandent la parole.

Le citoyen Sémard : Je demande à l'assemblée la permission de lui dire deux mots relativement à certains bruits qui se sont répandus à la suite de la séance d'hier. On disait dans la salle des conférences que certains membres du gouvernement provisoire n'étaient pas disposés à accepter le pouvoir exécutif. Je me suis rendu auprès de ces membres, et il m'a été répondu, au contraire, que la liste dite des conciliateurs (je me sers de ce nom pour éviter les noms propres), que cette liste ne soulevait aucune opposition, et que tous étaient disposés à accepter. (Très-bien !)

Je ne suis pas autorisé à en dire autant dans le cas où il y aurait fractionnement... (Interruptions et rumeurs.) Laissez-moi achever ma phrase...

Une voix à droite : Vous n'auriez pas dû la commencer. (Rumeurs.)

Le citoyen Sémard : Je dis que je n'étais pas autorisé à dire, parce que je n'avais pas adressé de question dans ce sens comme peu parlementaire. (Très-bien !)

Le citoyen Martin vient déclarer à la tribune, au nom du citoyen Dupont (de l'Eure), que dans le cas où il serait nommé, il ne pourrait accepter. (Agitation.)

Un membre : On a refusé la démission du citoyen Béranger, on peut faire de même pour le citoyen Dupont (de l'Eure).

Le citoyen Beaumont (Somme) prononce quelques mots dans le même sens.

Le citoyen Berryer : Je ne comprends pas les hésitations de l'assemblée. Il ne s'agit pas de se décider sur les hommes, mais sur les principes ; chacun doit avoir des idées arrêtées sans qu'on vienne ajouter à ses perplexités par des listes murmurées à l'oreille avec des chuchotements. (Très bien !)

Nous serions bien malheureux, si nous ne connaissions pas aujourd'hui les hommes dans lesquels nous devons avoir confiance, sur lesquels peut compter le pays. La lumière de la révolution a assez fait connaître les noms propres pour que nous n'ayons pas à les balloter à la tribune. (Vive approbation.)

Le citoyen président : Il va être procédé au scrutin.

Le citoyen Barbès : Je demande le vote à haute voix. (Explosion de murmures.)

Quelques voix : Appuyé ! appuyé !

Le citoyen président consulte l'assemblée, qui repousse la proposition à une immense majorité.

Il est procédé au scrutin par l'appel nominal.

Pendant cette opération, qui est fort longue, beaucoup de membres quittent la salle.

Le président annonce que l'assemblée se réunira demain à onze heures dans ses bureaux pour nommer les commissions des travailleurs, des finances, et surtout, et avant tout, la commission chargée de rédiger la constitution politique.

Une discussion, ou mieux une causerie, s'établit à ce sujet.

Un membre demande que l'on attende pour nommer les commissions que le ministère soit choisi. (Non ! non !)

Ce serait lui qui préparerait et élaborerait à l'avance les projets. (Non ! non !)

Un autre membre demande que la commission pour la constitution politique soit nommée par l'assemblée tout entière.

Le citoyen président : Je crois qu'on ne peut qu'approuver la proposition. L'assemblée ayant surtout été envoyée ici pour travailler au grand œuvre de la constitution, elle ne saurait prendre trop de soin de s'entourer de toutes les lumières, et faire appel à toutes les intelligences. (Très-bien ! très-bien !)

Après cet incident les scrutateurs sont priés de se rendre à leur tables pour le dépouillement du scrutin.

Résultat :

Nombre des votants	794
Majorité absolue,	398
Arago,	725
Garnier-Pagès,	715
Marie,	702
Lamartine,	645
Ledru-Rollin,	458

La séance continue.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous venons d'apprendre un fait bien propre à donner une idée de ce que feraient les aristocrates, s'ils l'osaient.

Le 9 du courant, comme on venait de coller l'affiche qui a mis en émoi le ban et l'arrière-ban de notre bonne bourgeoisie, un monsieur, qu'à sa tournure on pouvait prendre pour un modeste, vint trouver le citoyen Touron, tambour dans la 2^e légion de la garde nationale, 3^e bataillon, 2^e compagnie de grenadiers, et lui offrit une somme de 100 fr., s'il voulait de suite battre la générale. On conçoit que le citoyen Touron n'a pas accepté, mais il aurait dû faire plus, et arrêter ce misérable.

— Le citoyen Emile Laforest vient d'être nommé colonel de la 3^e légion de la garde nationale. Son compétiteur était le citoyen Grangé, qui, dit-on, tient au bronze royal. Voilà comment ces gens sont les plus forts.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.
Lyon, le 11 mai 1848.

Citoyen,

En arrivant hier à Lyon, j'ai été fort étonné, je l'avoue, de voir que cette grande et puissante cité s'était autant émue d'une question de clocher.

Les grands intérêts qui préoccupent la France entière méritent plus l'attention sérieuse des Lyonnais que le transfert ou le non transfert d'une statue de bronze qui, après tout, n'est qu'un objet d'art ou de décoration.

Car il est essentiel de bien distinguer les deux points culminants d'une discussion qui, à mon sens, était résolue du moment où elle était soulevée.

1^o La statue de Louis XIV est un emblème politique. Elle est le principal objet de décoration d'une place consacrée à des revues nationales, d'une place où, plus souvent qu'ailleurs, auront lieu les solennelles manifestations d'un gouvernement républicain. La statue d'un roi despote jurerait de se trouver au milieu de pareilles fêtes.

2^o Ce n'est point porter atteinte au culte des beaux-arts que d'enlever le cheval de bronze de la place Bellecour, puisque, par respect pour ses titres historiques, on lui fait l'honneur de l'hospitalité du musée; ou encore, puisque si les frais de sa translation sont trop onéreux à présent pour la caisse municipale, on propose de le déposer actuellement en un lieu sûr et moins apparent, jusqu'au moment où l'on pourra lui donner la place de distinction qui lui est due, comme monument historique et artistique.

Résumons-nous :

La statue doit être enlevée, puisqu'on a livré ce point au débat. Elle doit être enlevée, — parce qu'elle a excité dans la ville une trop vive émotion ;

Parce que l'ordre et le calme, dans la cité lyonnaise, sont plus nécessaires aux intérêts ouvriers et commerçants qu'un vain simulacre des temps passés ;

Parce que, des collisions fâcheuses pouvant éclater chaque jour pour des choses et des motifs si minimes au fond, la vie d'un seul citoyen est plus précieuse qu'une œuvre, quelle qu'elle soit, fût-elle la perfection de l'art, fût-elle la fille chérie d'un nouveau Phidias !

Parce que les citoyens artistes lyonnais doivent être tous appelés à concourir à une grande et imposante figure de la Liberté, on de la Souveraineté du Peuple brisant ses fers, pour remplacer un cheval et un homme de bronze ;

Parce que la statue du duc d'Orléans, au Louvre, a été descendue de son piédestal dans une nuit, et sans beaucoup de difficultés et de frais ; et que, d'ailleurs, pour enlever Louis XIV de Bellecour, une foule de volontaires offrira ses bras, s'il est besoin, par mesure d'économie, d'aider les hommes de l'art ;

Parce que, si les statues de Henri IV sur le Pont-Neuf, ou de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme, jetaient le trouble et la division parmi la majorité des citoyens parisiens, elles devraient être immédiatement enlevées, sans que l'on pût préjuger par là que ce serait un acte de vandalisme ou d'oppression pour la liberté ;

Enfin, parce qu'il est urgent de prouver à tous ces messieurs du parti occulte et réactionnaire, qui se dévoilent volontairement en défendant avec autant de passion, à l'ombre d'un prétexte spécieux, de vieilles idées et des principes usés qui leur échappent et glissent entre leurs doigts : que le gouvernement républicain ne faillira jamais à son devoir, quand il s'agira de prendre des mesures sages et énergiques.

Vive la République !

Salut et fraternité.

Alfred BOULLENOT,
Ex-rédacteur de la Révolution Sociale, dans le département de l'Isère.

— Notre impartialité nous engage à insérer la lettre suivante, qui n'est pas conforme à notre manière de voir ; elle complètera l'historique de cet incident qui a produit tant d'agitation dans notre cité.

Lyon 10 mai 1848.

Citoyen rédacteur,

Il faut avouer que voilà un cheval qui fait presque autant de bruit dans le monde que le fameux cheval de Troie. L'artiste, en faisant couler sa statue, ne s'attendait certainement pas à ce qu'il sortirait de ses flancs des ferments de discorde qui risqueraient de mettre sa ville natale à feu et à sang !

Vous avez établi trois catégories de gens qui s'opposent à l'enlèvement de la statue ; mais permettez-moi de vous dire que vous avez oublié une quatrième dans laquelle j'ai la fatuité de me compter : c'est la catégorie des gens de bon sens (à moins que vous ne les compreniez parmi les niais). Ces gens là, citoyen rédacteur, ne comprennent pas qu'on s'échauffe pour si peu ; ils regardent la statue de Louis XIV comme la personnification, non d'un roi, mais d'un siècle qui a jeté un vif éclat sur l'histoire de la nation française, qui a produit de grands hommes, fait de grandes choses.

En envisageant donc la statue sous un point de vue philosophique, le meilleur républicain peut passer de-

vant sans en être aucunement offensé. J'ajoute que si quelques vandales songeaient à la briser, cela ne prouverait pas que nous eussions fait de grands progrès depuis notre première révolution. Alors aussi les chefs-d'œuvre de l'art furent arrachés de leur piédestal, mais ces actes n'ont pas empêché le retour du règne des rois et des saints.

Je compte sur votre impartialité pour publier ces lignes, et vous présente, citoyen rédacteur, l'assurance de mon fraternel dévouement.

Un républicain qui n'ose signer de peur de passer pour un aristocrate.

— Parmi ceux qui demandent aujourd'hui le maintien de la statue de Louis XIV comme objet d'art, il en est qui n'ont pas toujours été si amateurs du beau ; qu'on en juge par la lettre suivante :

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 10 mai 1848.

Citoyen,

Je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro la réclamation suivante, qui est d'un intérêt général :

Il y a huit ans que notre conseil municipal a privé notre musée de deux beaux tableaux de Van der Meulen, représentant des batailles de Louis XIV, en Flandre ; ces deux chefs d'œuvre, qui décoraient aujourd'hui le musée de Versailles, ont été livrés au gouvernement en échange de misérables peintures modernes, sans valeur ; mais il est vrai de dire que cet infâme tripotage a valu la croix à ceux qui en ont été les entremetteurs.

Aujourd'hui que la France a reconquis ses libertés, ces honteux trafics d'une administration servile doivent être signalés hautement, et justice doit en être demandée. Une ville est mineure ; quand on la frustre, il est du devoir de tout citoyen de signaler la spoliation. Je demande que ces deux tableaux soient réintégrés dans notre musée, et que le honteux marché qui nous en a privés depuis huit ans, soit annulé par le gouvernement de justice que nous venons de proclamer.

GUINAUD.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, 12 mai 1848.

Citoyen,

Vous annoncez dans votre chronique locale du 12 courant, qu'un citoyen du quartier St-Clair aurait été brutalisé et renvoyé chez lui pour l'opinion qu'il soutenait.

Je pense, citoyen rédacteur, que vous avez été induit en erreur, car voici le fait tel que je l'ai vu :

« Les grenadiers des deux compagnies Saint-Clair et Croix-Paquet étaient réunies pour le piquet ; on causait tranquillement de la nouvelle de la veille et du jour (en un mot du cuivre comme vous l'appelez) ; chacun donnait son opinion, quand le citoyen dont vous parlez a donné la sienne : rien de plus juste, il était dans son droit ; seulement, dès les premiers mots d'une opinion contraire, le jeune homme s'est emporté, nous a dit qu'il serait le premier à détruire ce monument, etc., etc. Son accent passionné et sa fureur nous ont fait rire ; là-dessus, il nous a traités d'aristocrates ; alors lieutenant de piquet l'a prié de se taire, puisque nous étions sous les armes. Le citoyen lui a répondu un peu légèrement ; le chef du poste lui a dit que s'il voulait continuer il pouvait se retirer, n'ayant pas besoin de brouillons dans son poste ; alors ce jeune homme est sorti des rangs pour retourner chez lui (mais il est sorti sans être brutalisé le moins du monde, il peut vous le dire lui-même).

« Voici les faits, veuillez, citoyen rédacteur, puisque vous avez porté la plainte, avoir l'obligeance de porter à vos nombreux lecteurs, la connaissance des faits tels qu'ils se sont passés, et ils apprécieront ; nous les laissons juges dans cette cause.

« Les grenadiers de St-Clair et Croix-Paquet de la première légion, 2^e bataillon.

« Vive la République ! Périissent tous ses ennemis ! »

RÉPONSE. — Cette lettre justificative établit d'une manière certaine qu'un citoyen garde national a été chassé par son officier, mais sans être brutalisé, ce qui, aux yeux des citoyens grenadiers change de thèse. Pour nous c'est tout comme, chasser ou éconduire sont des attentats à la liberté.

Artillerie de la garde nationale.

Au citoyen rédacteur du journal le Peuple Souverain.

Lyon, 11 mai 1848.

Citoyen,

Nous comptons sur votre obligeance et votre impartialité pour insérer la lettre suivante :

Une affiche émanant d'individus se disant anciens canonniers de terre et de mer a été placardée hier sur les murs de Lyon. Les termes de cette œuvre où l'absurdité du raisonnement n'est surpassée que par la violence et la grossièreté du langage, ont excité une surprise et une indignation universelles ; à de pareilles attaques, l'artillerie de la garde nationale de Lyon ne veut et ne doit répondre que par le mépris et la répression judiciaire réservée aux calomnieux.

Le maréchal des-logis chef de la 5^{me} batterie, au nom de tous ses camarades, proteste hautement et de toutes ses forces contre les imputations diffamatoires contenues dans ladite affiche. D'anciens et loyaux militaires, des citoyens honnêtes et franchement républicains n'ont pu formuler d'aussi basses méchancetés, d'aussi odieuses insinuations. Et s'il est des noms qui doivent être cloués au pilori de l'opinion publique, nous devons remercier les citoyens Crétin, Funet et Graziani de nous avoir épargné la peine d'en rechercher d'autres parmi ceux qui s'abritent derrière leurs signatures.

Salut et fraternité.

Gilbert RANDON.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 11 mai 1848.

Citoyen,

Organe dévoué des intérêts du peuple, j'ai la conviction que vous apprécierez la réclamation que je vous adresse dans l'intérêt de tous les citoyens. Permettez-moi donc de protester contre un abus qui règne à Lyon, et qui peut occasionner de fâcheux phénomènes sur la salubrité publique. Je veux parler de ces fétides émanations trop fréquentes dans les quartiers de la cité, qui proviennent de l'opération de vidange des fosses, pratiquée en plein jour et à toutes heures, tandis que dans les autres villes de la France on n'y procède que la nuit.

Si l'autorité municipale comprend les conséquences qui résulteraient de l'émanation de ces gaz méphytiques dans le cours du jour et dans cette saison où les chaleurs débütent, elle prendrait des mesures qui assureraient aux citoyens, non-seulement la santé, mais la vie ; car la fermentation de tous ces gaz combinés pourrait, sans nul doute, provoquer l'invasion des fièvres typhoïdes si intenses qui portent la prompte désolation dans tant de familles.

C'est une de ces questions plus graves qu'on ne le pense, et si nous avions en ce moment le choléra ou toute autre épidémie à combattre, on y regarderait sans doute de plus près.

Lecteur assidu de votre estimable journal dont je partage les principes, je vous prie de croire à tout mon concours dans les doctrines démocratiques auxquelles je suis dévoué depuis 1827.

Salut et fraternité.

Votre dévoué serviteur,

BÉRAUD.

— Le quartier de Bellecour a fait hier sa fête patriotique. Il a inauguré les quatre arbres de liberté dont l'ombre semble destinée à abriter la statue que nous savons contre les ardeurs du soleil et les coups de vent.

Nous devons déclarer ici à l'honneur de ce quartier qu'il a compris les devoirs de tout bon citoyen, et qu'au lieu de manifestations bruyantes et intempestives, la charité a fait une bonne partie des honneurs de la fête. Les vieillards de la Charité, conviés à un banquet fraternel, sont venus sous les tilleuls se délasser de l'espèce de monotonie à laquelle leur vieillesse est condamnée. Une musique excellente exécutait pendant le repas les airs nationaux qui reportaient les vénérables convives aux temps de leur jeunesse.

Après le repas, les bons vieux furent reconduits triomphalement, musique en tête, à l'hôtel que l'humanité a élevé pour eux, et où leurs jours s'écoulent dans la paix et l'abondance. Le soir, la place et la rue Bourbon, toutes pavoisées de milliers de drapeaux et richement illuminées, présentaient le plus magnifique spectacle. — Nous apprenons qu'une somme assez ronde, produit d'une collecte faite à l'occasion de cette solennité, vient d'être déposée à l'Hôtel-de-Ville. Le quartier de l'Hôpital a, nous assure-t-on, versé également à la caisse municipale une forte somme d'argent, qu'il avait aussi recueillie pour organiser une fête patriotique. Honneur aux citoyens qui comprennent si bien la position du moment et savent venir en aide à leurs frères !

— Le cadavre d'un noyé trouvé le 8 mai au pont de la Mulatière, et qui n'a pas été reconnu, a été porté au dépôt des morts. Il est de taille moyenne, âgé de 25 à 30 ans, cheveux châtain clair, barbe de même, et était couvert d'une veste ronde en drap noir usé, un gilet à chaîne en laine croisée, fond noir rayé, pantalon en drap fond bleu rayé, des bas noirs et une paire de souliers neufs, une chemise de calicot, et un foulard coton à ramage, qui se trouvait dans la poche de sa veste.

— Le corps de l'individu qui s'est noyé le 1^{er} mai en faisant boire un cheval, a été retrouvé le 8, à 11 heures et demie, et il a été reconnu pour être celui d'Alexandre Bouvier, âgé de 26 ans, de l'arrondissement de la Tour-du-Pin, domestique à la Guillotière, avenue Vendôme, 40, chez Denis, voiturier. Le corps n'ayant pas été réclamé, il a été porté au dépôt de l'Hôtel-Dieu.

— Le 8 mai, à 6 heures du soir, les nommés Barcau et Pontet, pêcheurs, demeurant chemin des Etroits, ont retiré de l'eau, en cet endroit, le corps d'un individu qui est présumé être celui du jeune Desnière, qui s'est noyé il y a quelques jours près le pont la Feuillée.

— Un inconnu s'est jeté hier, à 4 heures du soir, du pont de Pierre dans la Saône. Malgré les prompts secours dirigés du côté de l'arche marinère, il n'a pu être retrouvé ; sa tabatière et sa casquette seules ont été rattrapées.

— Depuis quelque temps des scènes scandaleuses et de désordre se passaient dans nos théâtres ; il n'était plus possible aux gens paisibles d'y aller sans être l'objet ou les témoins de vexations injurieuses : c'était évidemment la ruine de nos théâtres, si la police ne s'était énergiquement montrée pour réprimer de pareils abus. Un de ces perturbateurs, qui dernièrement s'était porté à de pareils excès, a été condamné, par le tribunal de police correctionnelle de notre ville, à 6 jours d'emprisonnement.

— Lors des événements de Février, une dame dont le mari était absent, ayant pris peur et craignant que l'on en vint à piller dans sa maison, se trouvait dans le plus grand embarras pour cacher une somme de 1,000 fr. en or. Quelle cachette assez sûre pour recevoir ce cher trésor? La cheminée est choisie pour cela, une pierre de l'intérieur est ôtée, derrière laquelle est caché l'argent. Cette dame se croyait à coup sûr à l'abri de tout coup de main, lorsque hier, pendant qu'elle était sortie, sa domestique eut la malheureuse idée de faire ramoner la cheminée en question. A son retour, la maîtresse fut saisie d'épouvante en apprenant que l'on avait fait ramoner cette cheminée. Se porter de suite à sa cachette fut pour elle l'affaire d'un instant; mais, hélas! elle était vide de ses hôtes. Plus de doute alors, les ramoneurs avaient découvert le trésor et s'en étaient emparés. La police de sûreté, ayant été prévenue, se mit de suite à la recherche des voleurs, qui furent arrêtés et qui nièrent effrontément le vol; mais après de minutieuses recherches, le magot fut retrouvé dans un tas de suie. En voulant trop bien nettoyer, les ramoneurs sont quelquefois plus à craindre que les conséquences d'une révolution.

Grand Théâtre.

— Ce soir, le Grand-Théâtre donne la *Favorita*. Le citoyen Pellin, ténor lyonnais, se fera entendre dans le rôle de *Fernand*, on le dit doué d'une belle voix et d'une excellente méthode.

ÉTRANGER.

Italie.

TURIN, 9 mai. — Hier a eu lieu l'ouverture du parlement national sard. Les sénateurs et les députés étaient réunis au palais du sénat. Le prince Eugène de Savoie, lieutenant-général du roi, a ouvert le parlement en personne. Les promesses qu'il contient le discours de la couronne, portent la joie et l'ivresse dans tous les cœurs.

Si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, le gouvernement provisoire de Milan est sur le point de publier une loi électorale qui appellera tous les peuples de la Lombardie à se prononcer sur la forme définitive de gouvernement qu'ils veulent adopter.

Suisse.

Par circulaire adressée aux États, le vorort a convoqué les députés à la diète pour le 11 mai courant, au lieu du 13, jour qui avait été arrêté par la diète elle-même. La raison donnée dans la circulaire pour cette convocation subite est la réunion menaçante d'un corps d'armée autrichien sur la frontière des Grisons.

En attendant l'arrivée des députés, le conseil de la guerre n'a pas encore pris sur lui d'augmenter de beaucoup les troupes suisses qui sont placées sur cette frontière; mais en prévision de l'appel d'un corps plus considérable, il a été demandé à chaque canton de fournir d'abord immédiatement la moitié de son contingent en argent. (Revue de Genève.)

SAINT-GALL. — Le projet de constitution fédérale ne paraît pas être goûté dans ce canton, attendu qu'il est privé du principe national. Le petit conseil, entre autres améliorations, demande que la liberté de la presse soit mieux garantie, que la peine de mort pour les délits politiques soit abolie, qu'on garantisse les mariages mixtes, et que, si le système des deux chambres est conservé, la révision de la constitution fédérale ait lieu par une assemblée constituante.

LUCERNE. — Le conseil exécutif proposé au grand conseil, quant au projet de constitution fédérale, d'autoriser la députation à voter pour ce projet avec ou sans changements, pourvu que ceux-ci ne touchent pas essentiellement aux principes posés.

Allemagne.

BERLIN, 6 mai. — Il y a en ce moment 400,000 Russes dans la Pologne, où il se trouve, en outre, 450,000 hommes derrière le Bug et le Niemen, depuis Vilna jusqu'à Luck en Volhynie, non compris une réserve de 400,000 hommes vers Riev et Borysow. Il importe d'autant plus qu'un déploiement de forces aussi considérables soit l'objet d'une vigilance soutenue, que dans deux mois ces troupes pourraient se mouvoir entre l'Elbe et l'Elbe. (Gazette d'Aix-la-Chapelle.)

AUTRICHE. — VIENNE, 4 mai. — M. le comte de Fiquelmont, président du conseil et ministre des affaires étrangères, a été forcé de donner sa démission par suite d'un mouvement populaire qui a eu lieu contre lui; la présidence du conseil a été confiée provisoirement au ministre de l'intérieur, et le ministère des affaires étrangères et de la maison impériale, au conseiller de conférence baron de Lebzelter.

POSEN, 8 mai. — Le général de Plüel vient d'adresser une proclamation aux habitants du grand-duché; par laquelle il leur annonce que la ligne de démarcation du partage sera ajournée, afin que l'on puisse examiner d'abord avec soin les vœux des deux nationalités.

Angleterre.

LONDRES, 9 mai. — On a reçu les journaux de Buenos-Ayres du 20 février.

Les forces navales françaises à Buenos-Ayres maintenaient rigoureusement le blocus qui était à son 879^e jour. Le commerce était nul.

La proclamation de la ville de Limerick mise sous l'empire de l'acte pour la suppression du crime, a produit un bon effet. Il paraît avoir mis un terme au système des évolutions militaires et du maniement des armes parmi les confédérés.

NOUVELLES DIVERSES.

Des bruits inquiétants avaient été répandus, à Paris, sur des projets d'attaque contre l'assemblée nationale. On craignait même des tentatives sur plusieurs points. Les autorités avaient reçu, dit-on, des lettres anonymes annonçant que l'on devait mettre le feu, la nuit du 9 au 10 mai, à plusieurs monuments publics, et entre autres à la Douane. De forts piquets de garde nationale ont été commandés et dirigés sur tous les points qui pouvaient donner lieu à des craintes.

— Aussitôt que le citoyen général Négrier a été nommé un des questeurs de l'assemblée nationale, il a donné l'ordre de faire venir une réserve de 900 fusils. On menace, a-t-il dit, la garde nationale chargée de nous défendre. Mais si elle se fait tuer, il faut que les 900 représentants aient aussi des fusils pour mourir avec elle. Les fusils ont été, en effet, apportés, et hier matin on avait fait venir 10,000 cartouches.

— Le citoyen archevêque de Paris, qui connaît son monde, a adressé la lettre suivante au président de l'assemblée nationale :

« Paris, le 6 mai 1848.

« Monsieur le président,

« Je viens d'annoncer par un mandement que lundi prochain, à dix heures précises, je célébrerai à la cathédrale une messe du Saint-Esprit pour attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'assemblée constituante.

« Je n'ai pas invité d'une manière officielle messieurs les représentants à s'y rendre, mais j'espère que plusieurs d'entre eux voudront prendre part à cet acte religieux, et des places pourront, s'ils le désirent, leur être réservées.

« Si vous êtes dans l'intention de vous y rendre vous-même, je vous prie de m'en avertir.

« Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération et mes salutations sincères.

« Signé : DENIS, arch. de Paris. »

Pauvre Buchez, tonnéo-catholicisme te mènera loin. Te voilà enserré par la calotte, il te sera difficile de te tirer de ses mains. On mettra la ferveur à de rudes épreuves.

Par suite de l'injonction de leur chef de file, grand nombre de représentants du peuple assistait à la cérémonie religieuse, dans laquelle on remarquait bien entendu le R. P. Lacordaire, en costume de dominicain. Une grande affluente de fidèles, de toutes les conditions, remplissait l'immense cathédrale.

— Les employés de l'imprimerie nationale se sont réunis le 8 mai, dans la cour de l'imprimerie, puis ils se sont rendus au ministère de la justice présenter au citoyen Crémieux un projet de réorganisation de l'imprimerie nationale.

Leur demande avait pour but :
1^o La conservation du directeur;
2^o Le renvoi de chefs jugés incapables;
3^o La consécration du principe de l'élection;
4^o L'élection des chefs choisis par les ouvriers.

La demande a été accueillie sauf examen. Une partie des ouvriers n'a point pris part à cette manifestation.

Le club de la Révolution, présidé par le citoyen Barbès à Paris, vient d'être invité à chercher pour ses réunions un autre local que la salle des Batailles du Palais-National.

— Les travaux de construction de l'embarcadere du chemin de fer de Paris à Lyon dans le faubourg Saint-Antoine sont encore arrêtés, faute d'argent, de crédit et de confiance.

— Le couvent du Temple, à Paris, vient d'être occupé par six à huit cents hommes de la garde républicaine.

Les artilleurs de la garde nationale seront ainsi peu maîtres de leurs pièces.

Cours des valeurs Industrielles.

Du 2 mai, 1848.

NOM DES VILLES.	DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	PREMIER PRIX.	COURS DU JOUR.
8000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	400	
2000	Société riveraine d'assurance.	495	
1000	BANQUE Banque de Lyon.	1475	
320	BAT. A VAP. Comp. gén. de Lyon à Arles.	6-50	
500	---	---	
4000	Société Lyon, Rhône-Saône.	4-00	
200	Gondoles sur Saône.	4000	
10000	Compagnie de l'Aigle.	10000	
1080	Compagnie du Rhône.	900	
6000	CANAUX. Canal de Givors.	460	
2200	CHEM. de FER. Lyon à Saint-Etienne.	7225	
430	---	---	
400	---	---	
400	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	16000	3200
illim.	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6500	
	Hauts fourneaux du Rhône.	520	
	---	---	
	de l'Horne.	---	
4488	HOUILLES. Comp. générale de la Loire.	1025	
illim.	Obligation de ladite Cie.	---	
1000	Société civile.	510	
1000	Comp. générale des Tréfonds.	830	
2500	Comp. des mines des Lilles.	---	
	Compagnie du Villars.	400	
8000	PONTS. sur le Rhône.	1340	
430	---	---	
2000	De la Feuillée.	2050	
300	Du Palais de Justice.	1600	
220	De l'île-Barbe.	1455	
1790	De Vaise.	220	
1300	Omnium.	1190	
240	Moulin à vapeur de Perrache.	5350	
1790	Gare de Vaise.	400	
4410	Terrain de Vaise.	300	

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ.

MISS.	NOM DES VILLES.	DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	PREMIER PRIX.	COURS DU JOUR.
800	Abbeville.	---	---	
300	Alençon.	---	---	
420	Angers.	---	---	
440	Arles.	---	---	
300	Avignon.	---	---	
800	Bayonne.	---	---	
800	Bédarieux.	---	---	
440	Besançon.	---	---	
600	Boulogne, Sèvre et St-Cloud.	---	---	
1030	Bourges.	---	---	
300	Bourges.	---	---	
4000	Clermont.	---	---	
420	Chambéry.	---	---	
760	Cherbourg et Lorient.	---	---	
300	Colmar.	---	---	
128	Dijon.	---	---	
700	Dôle.	---	---	
9-0	Dôle.	---	---	
700	Florence.	---	---	
385	Gènes.	---	---	
8-2	Gènes.	---	---	
450	Grenoble.	---	---	
730	Guillottière.	---	---	
510	Laval.	---	---	
335	Limoges.	---	---	
120	Livourne.	---	---	
120	Lodève.	---	---	
1000	Lyon, Cie Perrache.	---	---	
3200	id. Nouvelle emiss.	---	---	
440	Metz.	---	---	
300	Mézères et Charleville.	---	---	
800	Montpellier.	---	---	
800	Moulins.	---	---	
630	Mulhouse.	---	---	
440	Naples.	---	---	
300	Nevers.	---	---	
500	Padoue, Vienne, Trév.	---	---	
500	Perpignan.	---	---	
500	Plaisance.	---	---	
500	Pay.	---	---	
450	Reims.	---	---	
450	Rive-de-Gier.	---	---	
780	Saône-et-Loire.	---	---	
700	Saint-Etienne.	---	---	
140	Strasbourg.	---	---	
1100	Trieste.	---	---	
780	Trois villes du Midi.	---	---	
300	Troyes.	---	---	
600	Turin.	---	---	
300	Udine.	---	---	
300	Valence.	---	---	
300	Venise.	---	---	

AVIS.

On demande plusieurs personnes, jouissant d'une bonne moralité, pouvant se présenter devant la société pour recevoir des souscriptions.

S'adresser au bureau du journal, place de la Platière, 12, au 2^{me}.

Le Directeur-Gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, dérangements, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement gués.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: vieilles gouttières.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les Bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.